



Réparation volet roulant

Par **jpmalb**, le **29/12/2017** à **09:54**

Bonjour

Par un coup de vent plus important, le volet roulant qui était baissé est sorti, en partie, d'un des deux rails.

Mon assurance habitation me dit ne pas me couvrir pour ce genre de dommage et mon bailleur me dit que le problème m'incombe...Pourtant le décret 87-712 sur l'entretien locatif n'impose, en la matière, que "le remplacement que des cordes, poulies et quelques lames".

Puis je l'obliger en tant que responsable du clos et du couvert à la remise en état ?

Merci